

Non respect de mon contrat de mutuelle santé

Par illi31, le 08/05/2012 à 17:36

Bonjour,

j'ai souscrit début janvier à une nouvelle mutuelle santé. Alors que j'avais 2mois gratuit, il y a eu un premier prélévement en février. J'ai contacté mon conseillé pour un remboursement mais à ce jour, rien ne m'a été remboursé.

Alors que j'ai signé mon contrat avec un tarif précis. Celui-ci n'ai pas respecté et depuis le mois de mars, je paie plus d'un euro de différence.

Est ce que je peux demander à résilier mon contrat pour non respect de celui-ci avec remboursement de ce qu'il m'a été prélevé et qui n'aurait pas du l'être.

Merci pour votre réponse